



LE POINT DE LA SEMAINE VOTRE ARGENT

Retraite : vers un paiement immédiat

Fini, la galère ! Le décret a été publié. Depuis le 1^{er} septembre, les tout jeunes retraités, anciens salariés du privé, ont désormais l'assurance que leur première pension sera versée le mois



suivant le départ à la retraite, comme s'y était engagée

Marisol Touraine en mai. Une condition, toutefois : que le dossier soit complet et qu'il ait été déposé quatre mois avant la cessation d'activité. Le montant sera provisoire et ajusté ensuite.

15 % : c'est la baisse de patrimoine subie par

les Allemands depuis dix ans, selon une étude de l'institut DIW. En dépit d'une bonne conjoncture, d'une baisse du chômage et de salaires en hausse, celui-là a diminué de 20 000 euros, à 117 000 euros en moyenne. En cause, une baisse des prix de l'immobilier et un faible rendement de l'épargne sans risque.

Nouveau service

Retraite, santé, prévoyance, rémunération, statut du dirigeant... Pour tout savoir, Bruno Chrétien, président de l'Institut de la protection sociale, et Jean-Charles Naimi lancent Previslima, un site en ligne 100 % gratuit ■

PAGE RÉALISÉE PAR LAURENCE ALLARD

LAURENCE CERINO/REA - DR